

# **RAPPORT ANNUEL 2018-2019**

LOI CONCERNANT LES SOINS DE FIN DE VIE À L'ATTENTION DE LA COMMISSION SUR LES SOINS DE FIN DE VIE

**JUIN 2019** 



Nous vous acheminons le rapport annuel concernant les soins de fin de vie de notre établissement tel que prévu dans les dispositions de la Loi concernant les soins de fin de vie.

Directrice générale



## Le Centre Le Cardinal

Situé sur le bord du fleuve St-Laurent, le Centre Le Cardinal est un CHSLD privé conventionné du réseau de la santé. Comptant 174 lits et 215 employés, nos services s'adressent aux adultes en perte d'autonomie, principalement les personnes âgées, qui ne peuvent plus demeurer dans leur milieu de vie naturel. Il s'agit d'un endroit sécurisant, bienveillant et spécialisé, qui offre à sa clientèle une prestation de soins et services sécuritaire et de qualité.

#### Notre mission

Le Centre Le Cardinal Inc. est un centre d'hébergement de soins de longue durée, privé conventionné et a pour mission d'offrir de façon temporaire ou permanente, un milieu de vie substitut, des services d'hébergement et des soins adaptés à des personnes en perte d'autonomie qui ne peuvent plus demeurer dans leur milieu de vie naturel, malgré le support de leur entourage et des ressources mises à leur disposition.

#### Notre vision

Un établissement de référence dans les soins de longue durée, reconnu pour l'excellence de ses soins et services et la qualité de son milieu de vie.

#### Nos valeurs

Le Centre Le Cardinal a adopté cinq valeurs organisationnelles qui trouvent leur reflet auprès des résidents qu'il doit desservir. Ces valeurs constituent le fondement de notre code d'éthique. Auprès des résidents, elles se définissent de façon concrète par des actions qui témoignent, en gestes, des comportements attendus.

## La qualité

La qualité se concrétise par notre quête vers l'excellence, le développement des compétences, la recherche des meilleures pratiques, l'ouverture à l'innovation et la gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières.

## L'engagement

L'engagement se concrétise par un sentiment d'appartenance, de fierté et de loyauté à l'établissement et à la clientèle. L'engagement incite au dépassement personnel et collectif et inspire une adhésion profonde à la mission, aux valeurs, au code d'éthique et aux objectifs poursuivis.

#### La reconnaissance

La reconnaissance se concrétise par l'appréciation mutuelle de la contribution des résidents, des employés et des partenaires, favorisant un sentiment d'accomplissement et d'épanouissement à l'intérieur de leur rôle respectif.

# La transparence

La transparence se concrétise par un partage et un échange d'informations pertinentes, claires et accessibles, pour favoriser la mobilisation et la participation afin de maximiser le potentiel de l'établissement.

### La bienveillance

La bienveillance se concrétise par le bien-être, le respect de la dignité, l'épanouissement, l'estime de soi, l'inclusion et la sécurité du résident. Elle s'exprime par des attentions, des attitudes de politesse, d'équité, d'écoute, de confidentialité, de la considération, des actions et des pratiques respectueuses des valeurs, de la culture, des croyances, du parcours de vie, de la singularité et des droits et libertés du résident.

Dans les pages suivantes, vous trouverez les réalisations 2018-2019, le bilan de notre clientèle ainsi que les objectifs 2019-2020.

# **RÉALISATIONS 2018-2019**

- Formation des intervenants sur la Loi concernant les soins de fin de vie.
- Révision du protocole d'aide médicale à mourir.
- Formation générale des intervenants selon les approches collaborative et réflexive et formation par type de profils d'intervenants selon l'approche mentorat.

BILAN – SOINS ET ACCOMPAGNEMENT EN FIN DE VIE	NOMBRE
Personne en fin de vie ayant reçu des soins palliatifs	53
Sédations palliatives continues administrées	0
Demandes d'aide médicale à mourir formulées	2
Demandes d'aide médicale à mourir administrées	2
Demandes d'aide médicale à mourir non-administrées ainsi que les motifs	0

## **OBJECTIFS 2019-2020**

- Formation des intervenants sur la Loi concernant les soins de fin de vie.
- Formation des intervenants selon les approches collaborative et réflexive et formation par type de profils d'intervenants selon l'approche mentorat.
- Appliquer les protocoles d'aide médicale à mourir et de sédation palliative continue.